



## Pension alimentaire et garde enfants

Par **Valyan**, le **25/11/2019** à **11:58**

Bonjour, je suis séparée depuis 10 ans du père de mes 3 enfants. A l'âge de 16 ans j'ai confié la garde de mon fils aîné à son père. J'ai gardé la garde de mes 2 autres enfants. Leur père m'a versé une pension de 400 €/mois pour les 2 pendant 10 ans (pension à mon sens sous-estimée et revalorisée seulement l'année dernière...).

Suite à des difficultés avec mon plus jeune fils (16 ans) son père a accepté de le prendre avec lui et d'en assumer la charge. Je reste donc avec ma fille de 19 ans toujours à ma charge (elle est en alternance avec un salaire de 650€ par mois).

Le père est-il en droit de me réclamer une pension pour mon jeune fils ? Sachant qu'il ne me verse plus de pension depuis plusieurs mois pour sa fille (il considère que comme elle travaille il n'a plus à verser cette pension...)

je vous remercie de votre aide.

Valérie

Par **youris**, le **25/11/2019** à **12:07**

bonjour,

êtes-vous passés devant le JAF pour la fixation des pensions alimentaires et des droits de garde et de visites ?

*La pension alimentaire doit être payée tant que que l'enfant ne peut pas subvenir lui-même à ses besoins, c'est-à-dire, la plupart du temps, jusqu'à ce qu'il travaille, et pour un salaire au moins égal au SMIC.*

*Il faut aussi que le travail soit stable. Selon les tribunaux, une formation en alternance est occasionnelle, et ne permet pas d'interrompre les versements.*

source: <https://www.alexia.fr/questions/150002/enfant-en-alternance-est-ce-que-je- dois-encore-payer-la-pension-alimentaire.htm>

il doit donc continuer à verser la pension prévue pour votre fille mais il peut exiger une pension pour le fils si c'est lui qui en a la garde.

salutations

Par **Visiteur**, le **25/11/2019** à **12:07**

Bonjour

Effectivement, la pension peut cesser si le jeune travaille, mais il faut le faire valider par le JAF.

Voir ici

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764>

Par **Valyan**, le **25/11/2019** à **13:11**

Merci pour vos réponses. Non, nous ne sommes pas passés devant le JAF. Nous avons toujours tout réglé à l'amiable... mais comme il est en froid avec sa fille depuis quelques mois, notre relation s'est un peu dégradée...

Par **youris**, le **25/11/2019** à **15:57**

bonjour,

soit vous continuez à vous arranger à l'amiable, soit vous saisissez le JAF.

Salutations